

## Tests du règlement simplifié.

Les tests ont eu lieu aux 7 Vallées, Vaujany et La Rochelle (tout le Festival), le TH de Grenoble.

### **Bulletins récupérés :**

Si leur nombre n'est pas énorme au regard du nombre de bulletins arbitrés, on constate que la majorité concerne les « décalages » + score bon précédemment admis avec une pénalité de 5 points. Ces bulletins ne reçoivent désormais qu'un avertissement.

Viennent ensuite les « décalages » + score bon précédemment non admis (décalages supérieurs à une ligne et/ou une colonne) : ces bulletins crédités d'un zéro reçoivent désormais un avertissement.

Enfin des bulletins sans référence du tout mais dont le score permet de lever toute ambiguïté quant à la solution proposée sont passés également de Zéro à Avertissement.

Le règlement simplifié est, dans la grande majorité des cas, favorable au joueur, à l'exception de :

- Retour de l'avertissement au premier coup si le score ne correspond pas à la solution maximale attribuée au joueur (aucune réaction des joueurs, pour les arbitres ont-ils tous repéré le changement ?)

- Les raccords erronés dus à l'inversion de 2 lettres consécutives ou à la modification ou l'absence d'une lettre dans le raccord deviennent des références fausses et donc nécessitent désormais un score juste pour être payés avec un Avertissement, si le score est absent ou faux le bulletin vaut zéro.

Ce deuxième cas a plus de mal à passer auprès des quelques joueurs confrontés à la situation mais ces bulletins peuvent être rejugés par la commission d'arbitrage investie de pouvoirs plus larges pour juger sur le fond et avec les principes de base du duplicate.

### **Au niveau des joueurs :**

Peu de réactions en général, si ce n'est, on le comprend des réactions positives de joueurs dont les étourderies ont été récupérées par le règlement simplifié. Très très peu de réactions (mais une ou deux quand même) de joueurs qui s'estiment lésés par le fait que les étourderies des autres soient payées.

Quelques réactions toutefois de joueurs qui souhaiteraient une sanction plus graduée : maintien d'une pénalité pour référence fausse ou absente.

### **Au niveau des arbitres :**

Le sondage à La Rochelle montre qu'une grande majorité est satisfaite, voit une réelle simplification de l'arbitrage des bulletins et souhaite que les changements soient entérinés. La disparition de la notion de décalage est grandement appréciée et c'est ce qui revient le plus dans les commentaires.

Dans l'ensemble des tests, un ou deux arbitres ont exprimés leur doute quand à la simplification (ni plus ni moins facile qu'avant), 3 ou 4 voient le changement proposé comme une « lubie »... quelques uns expriment également le souhait d'une graduation dans les sanctions.

### **Bulletin de correction :**

Après un petit temps d'adaptation le bulletin est très apprécié... peu de commentaires signalant des manques sauf:

- Côté zéro : pas prévu de « bulletin vierge » (les arbitres n'ont pas forcément repéré « mot absent » ce qui peut éventuellement remplacer « bulletin vierge »)
- Un peu de place après Av N° pour préciser -5 au delà du 4<sup>e</sup>.
- Les DA ont signalé l'absence de case DA : Le bulletin en VERT ne signale-t-il pas suffisamment le fait qu'il vient du DA ?

### **Règlement :**

Les tests ont montré la nécessité de quelques précisions ou modifications de rédaction de certains articles, en particulier : score exact et référence exacte non cohérents entre eux et plusieurs solutions non rayées... éventuellement des précisions pour la commission d'arbitrage.